## Succession - paiement fractionné et taux d'intérêts

-----

Par cecile1969

## **Bonjour**

Je dois payer des frais de succession sur des biens immobiliers au 31 décembre 2017 et je souhaiterais avoir une explication sur le paiement fractionné (payable tous les 6 mois en 7 fois sur 3 ans) et plus précisément sur les intérêts soit 1,6 % en 2017 que vont appliquer les impôts.

Comment ce taux d'intérêts (1,6 % en 2017) va s'appliquer ?

Tous les mois ? Tous les 6 mois ? Sur le montant restant dû ? ou autre ?

Et à partir de quand commence t'il à s'appliquer ?

Savez-vous où je peux trouver un exemple d'échéancier ?

Merci d'avance pour votre aide te bon week-end Cldt

MME BEAUMONT